

**Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum**

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 20 octobre 2015, à 18h 15, au centre Meredith, 23, chemin Cecil, dans la municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Barbara Martin et Elizabeth Macfie et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt sous la présidence de la mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Charles Ricard, directeur général et secrétaire-trésorier.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré 10 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

376-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum**

377-15

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABRASIFS
POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs le 5 octobre 2015 pour l'achat d'abrasifs pour la saison hivernale 2015-2016;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 13 octobre 2015 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX UNITAIRE (\$/TM)	PRIX TOTAL 4 500 tonnes (taxes incluses)
Lafarge Canada Inc.	12,10 \$	62 603,89 \$
Carrières Edelweiss Inc.	16,10 \$	83 299,38 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Lafarge Canada Inc. est conforme et la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que le Conseil octroie le contrat pour la fourniture d'abrasifs pour la saison hivernale 2015-2016, au montant de 62 603,89 \$, incluant les taxes, à la compagnie Lafarge Canada Inc.;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-621 (Pierre, concassé, gravier).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

378-15

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public le 16 septembre 2015 pour des services professionnels d'ingénierie pour une étude de faisabilité technique et financière pour une piste multifonctionnelle sur le réseau ferroviaire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public, quatre soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 9 octobre 2015;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, quatre soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)
Equiluqs inc.	37,39	45 817,54 \$
CIMA + S.E.N.C.	23,29	65 650,73 \$
WSP Canada Inc.	19,60	86 231,25 \$
Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure	12,95	107 444,14 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par Equiluqs inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE les services professionnels pour la réalisation de cette étude de faisabilité seront remboursés par une contribution financière provenant de la Fédération Canadienne des Municipalités, dans le cadre de leur programme Fonds municipal vert pour une proportion de 50 %, le CLD des Collines-de-l'Outaouais, dans le cadre de leur programme de Fonds d'analyses et d'études du territoire et le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le Conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour une étude de faisabilité technique et financière pour une piste multifonctionnelle sur le réseau ferroviaire de la Municipalité de Chelsea au montant de 45 817,54 \$, incluant les taxes, à Equiluqs inc.;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation pour un montant maximum de 35 850,00 \$ du poste budgétaire d'excédent non affecté 59-110-00-000 au poste budgétaire d'affectations-excédent (déficit) de fonctionnement non affecté 03-410-00-000 pour combler le solde de la dépense non subventionnée;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-419 (Honoraires prof. autres – Plans stratégiques).

**Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum**

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET
FINANCIÈRE POUR UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE RÉSEAU
FERROVIAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
(suite)**

La conseillère Barbara Martin demande le vote :

Pour :

- Conseiller Simon Joubarne
- Conseiller Pierre Guénard
- Conseillère Elizabeth Macfie
- Conseiller Jean-Paul Leduc
- Conseiller Yves Béthencourt

Contre :

- Conseillère Barbara Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum**

379-15

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-23 ET DC-30)
POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #4**

ATTENDU QUE par sa résolution no. 218-14, le Conseil a octroyé un contrat à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 9 368 939,86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires doivent être effectués au niveau des colonnes de l'usine des eaux usées (DC-23);

ATTENDU QU'afin d'assurer une capacité portante du sol au site du réservoir d'eau potable, un remblai contrôlé doit être effectué (DC-30);

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

Description		Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS				
DC-23	Surdimensionnement 4 colonnes HSS	656,00 \$	1 global	656,00 \$
DC-30	Remblai contrôlé – Réservoir eau potable	8 434,91 \$	1 global	8 434,91 \$
Sous-total travaux non prévus				9 090,91 \$
Administration et profits de l'entrepreneur général (10%)				909 ,09 \$
Total travaux non prévus				10 000,00 \$
TPS (5 %)				500,00 \$
TVQ (9,975 %)				997,50 \$
TOTAL				11 497,50 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 11 497,50 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande les dépenses supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne résolu que le Conseil autorise les dépenses supplémentaires à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 11 497,50 \$, incluant les taxes, pour les directives de changement no. 23 et 30;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :
 23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12
 23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12
 23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12
 23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

380-15

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-31 ET DC-32)
POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES
POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #1**

ATTENDU QUE par sa résolution no. 308-14 le Conseil a octroyé un contrat à Outabec Construction (1991) Enr. au montant de 4 336 944,61 \$, incluant les taxes, pour la construction de conduites Lot 1;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires doivent être effectués afin d'ajuster la longueur du raccordement de la borne fontaine au Centre Meredith (DC-31);

ATTENDU QUE deux nouveaux branchements ont été ajoutés et ont nécessité des travaux supplémentaires (DC-32);

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires sont les suivants :

Description		Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS				
DC-31	Conduite d'eau en P.V.C. DR-18, 150 mm diamètre	156,00 \$	20 mètres	3 120,00 \$
DC-32	7, chemin Hudson	7 700,00 \$	1 global	8 434,91 \$
	489, Route 105	15 311,73 \$	1 global	15 311,73 \$
Total travaux non prévus				26 131,73 \$
TPS (5 %)				1 306,59 \$
TVQ (9,975 %)				2 606,64 \$
TOTAL				30 044,96 \$

ATTENDU QUE Beaudoin 3990591 Canada Inc. a soumis un prix de 30 044,96 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a analysé le prix soumis par Beaudoin 3990591 Canada Inc. et recommande les dépenses supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le Conseil autorise les dépenses supplémentaires à Beaudoin 3990591 Canada Inc. au montant de 30 044,96 \$, incluant les taxes, pour les directives de changement no. 31 et 32;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12 et 23-050-12-721 (Infrastructures–Eaux usées No 825), règlement d'emprunt 825-12.

**Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum**

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-31 ET DC-32)
POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES
POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #1
(suite)**

La conseillère Barbara Martin demande le vote :

Pour :

- Conseiller Simon Joubarne
- Conseiller Pierre Guénard
- Conseillère Elizabeth Macfie
- Conseiller Jean-Paul Leduc
- Conseiller Yves Béthencourt

Contre :

- Conseillère Barbara Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

381-15

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES (DC-13, 14, 22, 24 ET 26) AU CONSORTIUM BPR-INFRASTRUCTURE/DESSAU POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE par sa résolution no. 238-11, le Conseil a octroyé un contrat au Consortium BPR-Infrastructure/Dessau au montant de 578 739,00 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet d'infrastructures pour le secteur Centre-Village;

ATTENDU QUE des services professionnels d'ingénierie supplémentaires doivent être effectués dont voici la description :

Description		Honoraires
SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE NON PRÉVUS		
DC-13	Analyse des demandes de changements des Équipements Lapierre (eau potable)	6 830,00 \$
DC-14	Plans et devis poste de surpression et réservoir d'eau potable	58 558, 00 \$
DC-22	Poste de pompage Padden, modification trop-plein	2 631,88 \$
DC-24	Modification des plans K-06 et K-07 pour le Lot #4	8 030,00 \$
DC-26	Élaboration d'un plan d'intervention (demandé par MAMOT)	8 680,00 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		84 729,88 \$
TPS (5 %)		4 236,49 \$
TVQ (9,975 %)		8 451,81 \$
TOTAL		97 418,18 \$

ATTENDU QUE le Consortium BPR-Infrastructure/Dessau a soumis un prix de 97 418,18 \$, incluant les taxes, pour les honoraires supplémentaires;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier recommande les honoraires supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le Conseil autorise les honoraires supplémentaires au Consortium BPR-Infrastructure/Dessau au montant de 97 418,18 \$, incluant les taxes, pour les directives de changement no. 13, 14, 22, 24 et 26;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :
23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées No 823), règlement d'emprunt 823-12
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées No 824), règlement d'emprunt 824-12
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable No 825), règlement d'emprunt 825-12
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable No 835), règlement d'emprunt 835-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum**

382-15

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT
AU 4, CHEMIN BELLEVUE**

ATTENDU QUE par sa résolution no. 245-15 le Conseil a autorisé la réparation du mur de soutènement au 4, chemin Bellevue pour un montant maximum de 25 000,00 \$;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 329-15 le Conseil a autorisé une somme supplémentaire de 11 500,00 \$ étant donné que suite aux soumissions reçues, le montant est plus élevé que le montant estimé initialement;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de deux entrepreneurs pour la réparation de ce mur de soutènement;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux prix ont été reçus:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses) Mur de bois	PRIX (taxes incluses) Mur de gabion
Excavation Brouso	41 965,88 \$	42 770,70 \$
J.A.C.K.S. Construction Inc.	45 310,50 \$	43 013,40 \$

ATTENDU QUE le prix soumis par Excavation Brouso est conforme et le plus avantageux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que le Conseil octroie le contrat pour la réparation du mur de soutènement au 4, chemin Bellevue au montant de 41 965,88\$, incluant les taxes, à Excavation Brouso;

QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-995 (Réclamation dommages et intérêts).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Session spéciale du 20 octobre 2015 sous la présidence
de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum**

383-15

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Elizabeth Macfie, appuyée par le conseiller Pierre Guénard et résolu que cette session spéciale soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse